



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Messieurs les Présidents des  
communautés de communes  
de Senlis Sud Oise  
du Pays d'Oise d'Halatte  
de l'Aire Cantilienne

([amenagement@ccac.fr](mailto:amenagement@ccac.fr))

Lille, le 7 septembre 2021

Objet : Information tacite – Saisine de l'autorité environnementale sur le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) du Sud de l'Oise de la communauté de communes Senlis Sud Oise, de la communauté de communes du Pays d'Oise d'Halatte et de la communauté de communes Aire Cantilienne (60)

N° d'enregistrement Garance : 2021-5474

Messieurs les Présidents,

Vous avez saisi le 20 mai 2021, l'autorité environnementale pour avis sur le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) du Sud de l'Oise.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Oise et DREAL Hauts-de-France